Image not found or type unknown

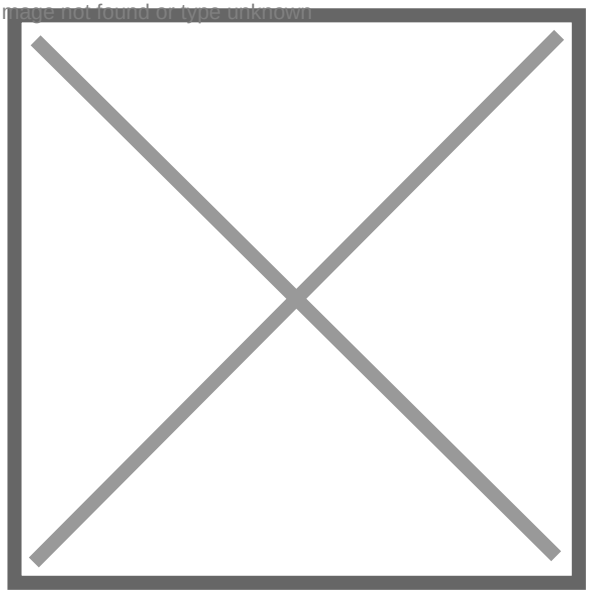

Démission qui tourne mal, que faire?

Par **klouxxx**, le **17/02/2012** à **13:36**

bonjour,
Je viens de démissionner de mon poste de vendeur en électricité dans un magasin de bricolage. Dans ce magasin je travailler avec un fournisseur de produits électriques du nom de A******* B******. Cette entreprise comprend 2 filiales bien distinctes: l'une qui vend leurs produits aux magasins (le fournisseur avec lequel je travaillai) et l'autre qui est une filiale de vente en gros pour les professionnels.
J'ai démissionner de mon poste car j'ai trouver par mes propres moyens un poste dans la filiale pro de cette entreprise qui, je le rappelle, est bien différente de la filiale magasins.
Je devais signer le contrat d'embauche pour pouvoir commencer le 1er mars mais mon ancien employeur a appris que B**** allait m'embaucher et a menacé le fournisseur de se séparer de lui si il m'embaucher malgré que la filiale ne soit pas la meme.
Le groupe B***** ne peut pas perdre un client comme celui-ci et a donc mis mon embauche en stand-by.
Est ce que cela peut être assimilé à du harcèlement et puis-je avoir un recours quelconque pour débloquer cette situation?

Par **pat76**, le **17/02/2012** à **15:24**

Bonjour

Vous demandez à BURKLE de vous confirmer par écrit que votre employeur ne veut pas que vous soyez embauché par sa filiale sous peine de rompre le contrat commercial.

Vous avez une clause de non-concurrence dans votre contrat de travail?

Par **klouxxx**, le **17/02/2012** à **15:52**

je vais voir se qu'ils peuvent faire.
Mais quelle que soit la clause de non-concurrence dans le cas présent ce n'en est pas, la vente en gros n'a rien a voir avec la vente en grande surface.
Ce n'est tout de meme pas normal qu'un employeur puisse user de ses pouvoirs de la sorte pour empêcher une entreprise d'embaucher quelqu'un.

Par **klouxxx**, le **17/02/2012** à **15:53**

Je viens de consulter mon contrat, il n'y a aucune clause de non-concurrence.

Par **pat76**, le **17/02/2012** à **16:08**

Bonjour

Faîtes vous remettre un document par B*****employeur actuel.

Si vous arrivez à obtenir ce document, votre employeur actuel pourra vous ouvrir son coffre...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés